



Concerne : Inscription sur les listes électorales pour les élections communales

La loi électorale modifiée du 18 février 2003 dispose que tous les citoyens ressortissants communautaires et non-communautaires, peuvent s'inscrire **jusqu'au 17 avril 2023 au plus tard aux listes électorales pour les élections communales du 11 juin 2023**, ceci sous condition qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans accomplis au jour des élections.

Il ressort de nos fichiers que vous n'y êtes pas encore inscrits.

Pour cette raison, nous prenons par la présente la respectueuse liberté de lancer un nouvel appel et de vous adresser ci-joint une demande d'inscription complétée.

En cas d'intérêt de votre part, nous vous prions de bien vouloir la renvoyer dûment signée pour le 17 avril 2023 au plus tard à l'adresse suivante : Administration communale de Bech, 1, Enneschtgaass, L-6230 BECH.

En attendant, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Le collège des bourgmestre et échevins

DEMANDE D'INSCRIPTION Pour ressortissants non-luxembourgeois

Au collège des bourgmestre et échevins
de la commune de Bech

Je soussigné(e)

Né(e) le:

Nationalité :

Résidant à :

demande à être inscrit(e) sur les listes électorales pour les élections communales.

DECLARATION

Je déclare ne pas être déchu(e) du droit de vote dans mon pays d'origine, respectivement que la perte du droit de vote est due aux conditions de résidence imposées par l'Etat d'origine.

J'ai pris connaissance du fait que toute fausse déclaration est susceptible des sanctions prévues à loi électorale.

Date :

Signature :